

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2016

DELIBERATION N° : 20161201_12

OBJET : Opération « LACAUSSE 3 »
- 20 LLTS.

Retrait de la délibération du conseil municipal n°9 du 31 août 2015 relative à la garantie communale pour un emprunt de la SODEGIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

12 DEC. 2016

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 31
Procuration : 4
Votants : 35
Abstention : 0
Exprimés : 35

L'an deux mille seize, le premier décembre à dix sept heures dix sept minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François

Représentés

LANDRY Christian représenté par MUSSARD Harry
BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
COURTOIS Lucette représentée par LEBRETON Blanche
PAYET Priscilla représentée par RIVIERE François

Absents

HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Député-Maire,

d'élu délégué
Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur GRONDIN Jean Marie, conseiller municipal a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° : 20161201_12

OBJET :

**Opération « LACAUSSADE
3» - 20 LLTS.**

**Retrait de la délibération
du conseil municipal n°9
du 31 août 2015 relative à
la garantie communale
pour un emprunt de la
SODEGIS auprès de la
Caisse des Dépôts et
Consignations**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

La SODEGIS souhaite réaliser une opération de construction comprenant 20 LLTS sur le quartier du Butor.

Pour financer cette opération, la SODEGIS a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 200 850,00 euros pour le foncier au taux du livret A en vigueur pour une durée de 15 ans, pour cela elle a sollicité la garantie communale à hauteur de 100 %.

Par délibération n°20150831-9 en date du 31 août 2015, l'assemblée délibérante a réservé une suite favorable à sa demande.

Cependant, en raison de l'avancement de l'opération, la SODEGIS a souhaité annuler cet emprunt afin d'en contracter un nouveau englobant le financement du foncier et de la construction. Un nouveau contrat a été édité par la Caisse des Dépôts et Consignations sur cette base et il est nécessaire de retirer la délibération susmentionnée avant de soumettre la nouvelle garantie au conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le retrait de la délibération n°20150831-9 du conseil municipal du 31 août 2015 relative à la garantie communale pour un emprunt de la SODEGIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 200 850,00 € ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20150831_9 du 31 août 2015,

Vu la note explicative de synthèse n°12,

Considérant que la SODEGIS a annulé l'emprunt de 200 850,00 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'en contracter un nouveau englobant le financement du foncier et de la construction,

Considérant qu'un nouveau contrat a été édité par la Caisse des Dépôts et Consignations et qu'il est nécessaire de retirer la délibération du conseil municipal n°20150831-9 du 31 août 2015, avant de soumettre la nouvelle garantie au conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 31

Représentés : 4

Pour : 35

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le retrait de la délibération du conseil municipal n°20150831-9 du 31 août 2015 relative à la garantie communale pour un emprunt de la SODEGIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 200 850,00 €.

Article 2 .- **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

12 DEC. 2016

Pour extrait certifié conforme,
Le Député-Maire

Christian LANDRY
d'élu délégué
Christian LANDRY

